



En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type

n°0072 / 2683 / 162 / 03 / 23 / 0023

Version : 01

Fabricant : **VETEMENTS PRO**
9b chemin de la Montagne
51140 Chenay France

Produit : Tenue de protection contre les risques de piqûres par des insectes volants à dard (guêpes, abeilles, bourdons, frelons...) y compris les frelons asiatiques, destinée aux équipes spécialisées intervenant dans la destruction des nids. La tenue constituée d'une combinaison intégrale protégeant la tête doit être utilisée avec une paire de gant équipés de bandes auto-agrippantes pour le serrage des manchettes sur les bras. La tenue ne protège pas des produits chimiques, bactérie, virus ou champignons..

Identification : Référence : **HORNET PROTECT**
3 tailles allant de M à XL et couvrant une stature de 164 à 195cm, un tour de poitrine de 85 à 105 cm et un tour de taille de 74 à 96 cm.
Tissu extérieur coloris écru et doublure en 100% coton, textile 3D intérieur en polyester. Le grillage visage est en tissu de verre enduit en polytétrafluoréthylène. La combinaison doit être portée avec les gants référence **360BHBE** de **Peaucéros** équipés de bandes auto-agrippantes.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** :
1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.2 – 2.3 – 2.4 – 2.9 – 3.3

EPI de catégorie 2.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 + A1 (2021) et Fiche IFTH EPI particulier n°4 version 05

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation délivrée le : **02/03/2023**

Date de la version : **02/03/2023**

Date de renouvellement : Aucun renouvellement à ce jour.

Date d'expiration : **02/03/2028**

Délivrée par : **Jean-Marc ORAISON**
Responsable Certification EPI

**INSTITUT FRANÇAIS
TEXTILE - HABILLEMENT**
Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX
Tél : (33) 04 72 86 16 00 - Fax (33) 04 78 43 39 66

Signature :



Accréditation n°5-0595

Portée disponible sur www.cofrac.fr

Cette attestation comporte 1 page + 1 rapport d'évaluation. Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans aucune modification. Il a été établi en accord avec le programme de certification marquage CE des Equipements de Protection Individuelle d'IFTH PG201_ENR02V7